

Remplace SIA 118/265:2004

Allgemeine Bedingungen für Holzbau

Condizioni generali relative alle costruzioni di legno

## Conditions générales relatives à la construction en bois

118/265

Numéro de référence  
SN 507265:2018 fr

Valable dès: 2018-04-01

Éditeur  
Société suisse des ingénieurs  
et des architectes  
Case postale, CH-8027 Zurich

Pour simplifier le texte de la présente publication seule la forme masculine est utilisée pour désigner les personnes et les fonctions. Il est cependant évident que les femmes sont également prises en considération.

Les rectificatifs éventuels concernant la présente publication sont disponibles sous [www.sia.ch/correctif](http://www.sia.ch/correctif).

La SIA décline toute responsabilité en cas de dommages qui pourraient survenir du fait de l'utilisation ou de l'application de la présente publication.

# TABLE DES MATIÈRES

	Page
<b>Avant-propos</b> .....	4
<b>0 Champ d'application</b> .....	5
0.1 Délimitation .....	5
0.2 Intégration aux documents du contrat .....	5
0.3 Références normatives .....	5
0.4 Terminologie .....	6
<b>1 Contrat d'entreprise</b> .....	10
1.1 Appel d'offres .....	10
1.2 Offre de l'entrepreneur .....	12
1.3 Obligations des parties contractantes .	12
<b>2 Conditions de rémunération</b> .....	14
2.1 Généralités .....	14
2.2 Prestations comprises et non comprises .....	14
<b>3 Modification de commande</b> .....	17
<b>4 Exécution des travaux</b> .....	17
<b>5 Métrés, modalités de paiement</b> .....	18
5.1 Généralités .....	18
5.2 Règles de métré .....	18
5.3 Modalités de paiement .....	22
<b>6 Réception de l'ouvrage et respon- sabilité pour les défauts</b> .....	23
<b>7 Extinction prématurée du contrat</b> ....	23
<b>Annexe</b>	
<b>A</b> (informative) <b>Règles d'exécution</b> .....	24
<b>B</b> (informative) <b>Explications concernant les dispositions de métré</b> .....	26
<b>C</b> (informative) <b>Index des termes</b> .....	33

## **AVANT-PROPOS**

### **But et contenu de la norme**

La présente norme fait partie des Conditions générales pour la construction (CGC). Elle complète la norme SIA 118 *Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction*. Elle précise les dispositions concernant la conclusion, l'objet et l'exécution des contrats.

Les CGC règlent les droits et les obligations du maître d'ouvrage et de l'entrepreneur dans le but de garantir que l'ouvrage soit exécuté conformément aux spécifications figurant dans les normes techniques ou exigées par le maître d'ouvrage.

### **Principe des conditions générales pour la construction**

La norme SIA 118 définit les règles générales s'appliquant pour la plupart à toutes les catégories de travaux.

Les CGC concordent avec la norme SIA 118. Elles définissent les règles complémentaires ou divergentes spécifiques aux différentes catégories de travaux.

---

Organisations représentées dans la commission SIA 265 et dans le groupe de travail SIA 118/265

Empa	Laboratoire fédéral d'essais des matériaux et de recherche
EPF Zurich	École polytechnique fédérale de Zurich
HESB-ABGC	Haute école spécialisée bernoise – Architecture, bois et génie civil
Holzbau Schweiz	Association suisse des entreprises de construction en bois
IBS	Industrie du bois Suisse
Lignum	Économie suisse du bois
SIA GS	Bureau SIA

---

---

## Commission SIA 265, Construction en bois

		Représentant de
Président	Andrea Frangi, prof. dr sc. techn. ing. civ. dipl. EPF/SIA, Zurich	EPF Zurich
Membres	Roland Brunner, ing. dipl. ETS, Zurich Christoph Fuhrmann, ing. dipl. ETS/SIA, Unterseen Robert Jockwer, dr sc. ing. dipl. SIA, Zurich Pirmin Jung, ing. dipl. HES/SIA, Rain Rico Kaufmann, ing. dipl. ETS/SIA, Roggwil Wolfram Kübler, ing. dipl. HES/SIA, Zurich Beat Lauber, ing. dipl. HES/SIA, Lucerne Christian Lehringer, dr sc. techn. du bois, Sempach Station Urs Christian Luginbühl, ing. dipl. ETS, Bienne Peter Makiol, ing. dipl. ETS/SIA, Beinwil am See Denis Pflug, ing. civ. dipl. HES, Le Mont-sur-Lausanne Silvio Pizio, dr sc. techn. ing. dipl. EPF, Wolfhalden Christophe Sigrist, prof. dr ing. civ. dipl. EPF/SIA, Bienne René Steiger, dr sc. techn. ing. civ. dipl. EPF/SIA, Dübendorf Thomas Strahm, ing. dipl. ETS, Lungern	Lignum Bureau d'étude EPF Zurich Bureau d'étude Holzbau Schweiz Bureau d'étude Bureau d'étude Entreprise Bureau d'étude, IBS Bureau d'étude Lignum Bureau d'étude HESB-ABGC Empa Entreprise

---

## Groupe de travail SIA 118/265

Président	Rico Kaufmann, ing. dipl. ETS/SIA, Roggwil	Holzbau Schweiz
Membres	Pirmin Jung, ing. dipl. HES/SIA, Rain Beat Lauber, ing. dipl. HES/SIA, Lucerne	Bureau d'étude Bureau d'étude

---

Responsable  
SIA GS

Patrick Suter, BSc ing. civ. HES, Zurich

## Adoption et validité

La commission centrale des normes de la SIA a adopté la présente norme SIA 118/265 le 14 novembre 2017.

Elle est valable à partir du 1<sup>er</sup> avril 2018.

Elle remplace la norme SIA 118/265, *Conditions générales pour la construction en bois*, édition 2004.

---

Copyright © 2018 by SIA Zurich

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie, intégrale ou partielle, d'enregistrement ainsi que de traduction sont réservés.